



Ce qu'il faut retenir du CTSD du 21 juin 2017 sur les ajustements de la carte scolaire dans le 2nd degré en Mayenne

Mercredi 21 juin 2017 se tenait le comité technique spécial départemental qui portait principalement sur les ajustements de la carte scolaire du second degré public de la Mayenne.

Un point a également été fait sur l'organisation du temps scolaire dans le premier degré.

Présents pour les organisations syndicales : 3 FSU ; 3 UNSA ; 1 FO ; 1 CFDT ; 1 CGT, 1 SUD.

La CGT Educ'Action 53 a lu sa déclaration liminaire à laquelle M. Waleckx (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) a pu répondre tout au long du comité.

Nous proposons les extraits de notre déclaration avec les réponses de l'administration. Les revendications de la CGT Educ'Action 53 sont comprises dans notre déclaration.

Moyens et réajustements des DGH dans les collèges

Document de travail en ligne

→ **Démographie/ effectifs**

Extrait de la déclaration liminaire CGT Educ'Action 53

« En Mayenne, pour les collèges, lors du CTSD de mars 2017, il était prévu 10 ETP et 162 élèves en plus en collège ; et 7 ETP en plus pour une baisse de 15 élèves pour les lycées. Pour les collèges, plusieurs constats nous interpellent pour ce CTSD de réajustements : ce seront finalement plus de 200 élèves qui arriveraient dans les collèges mayennais, dont plus de 150 dans les 6 collèges lavallois. Ces chiffres contredisent bien évidemment l'effondrement supposé des effectifs en collège, annoncé il y a maintenant 3 ans. En effet, à l'exception de quelques-uns, tous gagnent des élèves ou se maintiennent. Nous découvrons également 4 ouvertures sèches pour 124,5H en plus dans les DGH. Nous constatons à ce propos pour quelques collèges un effet « yo-yo » ; il conviendrait d'avoir une vision à plus long terme afin d'éviter ces effets qui ont des répercussions sur les équipes éducatives et sur les conditions de travail des personnels. »

Pour le DASEN, une baisse démographique tendancielle est avérée. Il continue de considérer la hausse d'effectifs à la rentrée de septembre comme conjoncturelle, comme un « rebond démographique », ou comme un « bourrelet » (chacun choisira sa formule !)... Cela s'expliquerait selon les services par un « millésime » 2006 plus important... ainsi le DASEN affirme avoir une vision à long terme afin d'éviter les effets yo-yo ? Concernant les effectifs, les services disent aussi attendre les constats de l'enquête lourde de septembre. Ils disent aussi se préoccuper avant tout de ce que communiquent les chefs d'établissement.

Le DASEN explique aussi certaines déperditions d'élèves entre la 4^{ième} et la 3^{ième} par une fuite vers les MFR par exemple (notamment dans les territoires ruraux). Il assume aussi dans les prévisions des choix responsables et dit que l' « Art de la prévision » est bien porté par la DSDEN.

→ **Les réajustements entre mars et juin concernant 9 établissements sur 27.**

Ouvertures de divisions

- Port-Brillet : une ouverture en 6^{ième} (+ 23 heures)
- Ferry Mayenne : une ouverture en 6^{ième} (+ 24 heures)
- Renard Laval : une ouverture en 4^{ième} (+ 23 heures)
- Gerbault Laval : une ouverture en 6^{ième} (+ 25 heures)
- Gorrion : 2 ouvertures en 6^{ième} et 4^{ième} (+ 41,5 heures)

Fermetures de divisions

- Craon : une fermeture en 4^{ième} (moins 22 heures)
- Villaines-la-Juhel : une fermeture en 6^{ième} (moins 10 heures)

Réajustements en heures sans ouvertures :

- + 10 heures à Pré en Pail
- + 10 heures à Sévigné Mayenne

→ **Création des 10 ETP en collèges**

Extrait de la déclaration liminaire CGT Educ'Action 53

« Du côté des postes ETP, pour rappel, le CT de mars 2017 avait validé la création de 10 ETP en collège. En observant les HP, nous constatons une augmentation de 195 heures. Arithmétiquement, il y avait donc bien le compte. Et là, sur les documents de travail pour ce CT de réajustements, il ne reste plus que 91,45 HP en plus de septembre 2016 aux prévisions de juin 2017 pour créer 10 ETP ! Comment les services ont-ils ou vont-ils trouver des heures pour créer ces 10 ETP ? Quelle incidence ces réajustements aura-t-elle sur les supports, les postes partagés (CSR et CSD) ? Non seulement, le compte n'y est pas mais en plus, l'erreur de prévisions sur les 4 ouvertures sèches ne peuvent plus être compensées par des créations de postes car rajoutées après le CT qui valide les créations /suppressions. »

A notre interrogation sur la création des 10 ETP avec 91,45 HP : le DASEN dit vouloir inciter les chefs d'établissements à créer des chairs. Le différentiel pour arriver aux 10 ETP se ferait « grâce » à l'apurement des postes gelés depuis quelques années. En gros, il s'agira ici et là de transformer des BMP en supports définitifs, ceci afin d'éviter les mesures de cartes scolaires d'ici quelques années.

→ **HSA et H/E**

Extrait de la déclaration liminaire CGT Educ'Action 53

« Et dans ce contexte d'augmentation des effectifs, d'augmentation des divisions, quelle réponse est donnée par les services ? L'AUGMENTATION DES HSA. Nos calculs font état de 231,05 HSA en plus entre mars et juin, ce qui équivaut à quasiment 13 ETP et ce qui veut dire aussi qu'il y a des transformations d'HP en HSA dans de nombreux établissements (19/27) avec certains qui connaissent des augmentations substantielles dues en partie à l'ouverture d'une division (Collèges A.Gerbault, J.Ferry par exemple). Que dire de J. Monod et P.E Victor qui respectivement voient leurs HSA augmenter de 38,2H et 31,5H sans ouvertures ? Ajoutons à cela la baisse du H/E de 1,25 en 2016 à 1,23 pour la rentrée. Vous conviendrez Monsieur le Directeur que ces réajustements paraissent inacceptables pour les collègues qui vont voir leurs conditions de travail se dégrader drastiquement. »

Concernant la montée des HSA, la DSDEN justifie cela par un problème de calendrier et par la construction des BMP !? Le DASEN rappelle que les DGH sont en partie fongibles : c'est à dire qu'il est encore possible de transformer des HSA en HP. Et des réajustements peuvent encore avoir lieu en fonction des difficultés ponctuelles.

Pour P.E Victor à Château-Gontier et J. Monod à Laval : des HSA auraient déjà été actées en mars mais n'apparaissent pas sur les documents de travail.

Concernant le H/E : le DASEN insiste sur le fait que ce n'est qu'un indicateur et que la réforme du collège induit un changement dans le calcul de la DGH. De ce fait, le H/E se trouve être en tension du au calcul de la DGH.

Commentaires : Pour la CGT Educ'Action, le H/E reste un indicateur important puisqu'il permet de dégager les grandes tendances en terme de conditions de travail. Elle ajoute que ce H/E en baisse montre aussi que la réforme du collège se fait sans les moyens à hauteur des besoins réels. Concernant les HSA, la CGT Educ'Action rappelle qu'au-delà de la 19^{ème} heure, les collègues ont le droit de refuser les heures supplémentaires. Nous incitons les collègues à faire valoir ce droit de façon collective, ce qui peut permettre de transformer les HSA en HP.

Réforme du collège

Extrait de la déclaration liminaire CGT Educ'Action 53

« Par ailleurs, ce CT se fait dans un contexte de changement de majorité présidentielle et à l'Assemblée nationale : le projet d'arrêté collège abroge certains principes de la réforme en permettant le retour d'options facultatives, de sections européennes ainsi que la quasi suppression des EPI. Ce projet incite donc à utiliser la dotation complémentaire pour recréer les options et laisse plus de marge encore à la modulation des horaires disciplinaires annuels. Nous nous interrogeons donc sur les déclinaisons de ces annonces au niveau départemental et notamment sur la façon dont sera gérée la marge de 3 heures dans les établissements. Pour la CGT Educ'action, ce nouvel arrêté accroît davantage l'autonomie et généralise la concurrence entre établissements. »

Pour le DASEN, la réforme fonctionne bien. Elle est portée sur le terrain par les équipes qui y voient de bonnes choses. Des « verrous » semblent sauter. Le DASEN reconnaît en même temps qu'il y a des raisons de craindre le mauvais usage des options qui pourrait permettre de contourner la carte scolaire.

Commentaires : La position de la CGT Educ'Action sur cette réforme est connue : cette réforme se met en place sans moyens, sans réelle ambition éducative et accentue la concurrence à tous les échelons (entre établissements, entre disciplines et entre collègues).

Education prioritaire

Extrait de la déclaration liminaire CGT Educ'Action 53

« Sur l'éducation prioritaire : nous demandions depuis des années l'arrêt des dérogations qui permettaient aux familles de contourner le collège A. Gerbault. Nous reconnaissons l'effort qui a été fait par la DSDEN qui a refusé les dérogations cette année. De ce fait, 22 élèves supplémentaires qui se sont vus refuser la dérogation sont affectés et c'est une cinquième classe de 6^{ème} qui ouvre. Mais cette mesure n'ôte pas notre inquiétude sur le devenir de l'éducation prioritaire en Mayenne et des moyens réels qui lui seront alloués. Quelles propositions concrètes et réelles sont prévues dans le sens de l'attachement à l'éducation prioritaire en Mayenne ? »

Concernant le refus des dérogations, le DASEN annonce qu'il doit pleinement s'armer juridiquement. Globalement, il dit rester malgré tout bienveillant dans l'octroi des dérogations.

Au niveau départemental, il en a accepté 54 pour 71 refus.

Selon le DASEN, certaines dérogations mettent en péril certains établissements, il dit être attaché à l'équité de traitement et attentif à la bonne tenue de l'éducation prioritaire. Il rappelle que la classe théâtre mise en place sur A. Gerbault pourrait aussi justifier des dérogations positives. Il observe aussi un sursaut de la réussite au DNB des élèves de Gerbault.

Sur A. Gerbault : sur 33 refus de dérogations, 20 élèves iront finalement sur le collège, 6 « fuient » vers le privé et 7 sont en attente.

Commentaires : En résumé, pour le DASEN : les voyants sont au vert sur A. Gerbault. Si la situation de cet établissement semble évoluer dans le bon sens, il faut rester vigilant à la mise en place de moyens réels permettant la réussite de tous. Le refus des dérogations, la mise en place d'une classe théâtre, la pondération des heures en REP+ ne suffiront pas, il faudra encore des moyens supplémentaires pour assurer la réussite de tous les élèves, de meilleures conditions de travail pour les collègues ainsi qu'une mixité réelle et pérenne dans cet établissement.

Puech

Extrait de la déclaration liminaire CGT Educ'Action 53

« Concernant F. Puech, nous voici désormais au terme des discussions et à l'heure des conclusions dans le cadre du comité de pilotage regroupant les membres du CA du collège et des représentants des communes sectorisées sur F. Puech. Comme convenu, chacune des instances de l'éducation nationale doit permettre de faire un point sur les discussions en cours : Quelles conclusions sont rendues par le comité de pilotage ? Quels travaux éventuels concernant la sectorisation pilotée par la DSDEN ont été engagés ? La CGT Educ'Action 53 continue de dire que la dynamique démographique sur Laval et ses environs (soit plus de 150 élèves supplémentaires), devrait largement suffire à maintenir les 6 collèges publics sur Laval. Comme l'ensemble des organisations syndicales, la CGT Educ'Action 53 continue de revendiquer le maintien définitif du collège Fernand Puech. »

A propos de notre interpellation sur la carte scolaire, le DASEN rappelle qu'elle est pilotée par le Conseil départemental en partenariat avec la DSDEN. Il entend bien l'inquiétude sur F. Puech mais se dit aussi attentif à la « survie » du collège de Gorron et à l'importance des zones rurales. Sur le comité de pilotage et l'avenir de F. Puech, le DASEN n'a donné aucune réponse.

Commentaires : Lors du CDEN de novembre 2016, le DASEN avait déjà dit que la sectorisation était de la responsabilité du département. Le DASEN attendait les conclusions du comité de pilotage. Depuis le début de l' « affaire », le DASEN renvoie systématiquement la question au Conseil départemental sans prendre position sur l'avenir du collège F. Puech. Certes, les modifications de carte scolaire sont du ressort du Conseil départemental, la décision de maintien du collège est du ressort du préfet mais qui mène la réflexion, qui propose des ajustements, qui est en relation avec les collègues, qui est représentant de l'état pour l'Education nationale?? Les conclusions devaient être données au début de l'été : nous y sommes !! Il serait temps que des réponses claires soient désormais fournies aux parents d'élèves, aux collègues de l'établissement, aux élèves...

Moyens et réajustements dans les lycées

Documents de travail en ligne

→ **Extrait de la déclaration CGT Educ'Action :**

« Concernant les lycées, la CGT Educ'Action 53 déplore que les deux divisions de plus en seconde (Rousseau et Lavoisier) n'aient pas été anticipées, car si les HP sont bien abondées de 53 heures, il n'y aura pas de créations de postes définitifs. Nous déplorons également que nous arrivions au-delà de l'effet de seuil pour les secondes à Paré et Lavoisier. (plus de 35 élèves par classe). Plus particulièrement à propos du lycée A. Paré et de la gestion des ressources humaines : ce lycée a perdu en trois ans 3 classes de seconde, passant de 13 en 2015 à 10 à la rentrée 2017. Rappelons que l'augmentation à 13 classes en 2015 avait eu pour conséquence des créations de poste. A la rentrée 2018, le contingent 2015, fait de 13 classes de seconde va donc disparaître du lycée et nous pouvons prévoir que se forment de "petits" contingents, faits à partir de 11 classes de 2nde pour les Terminales, et 10 classes de seconde pour les Premières. Nous craignons ainsi (au-delà des compléments de services inévitables) de nombreuses suppressions de postes et donc des mesures de carte scolaire imposées dans bon nombre de disciplines. **Nous nous interrogeons ainsi sur une gestion des ressources humaines à court terme de la part de la DSDEN, qui va toucher de nombreux collègues.** »

Le DASEN a répondu que malgré la baisse prévue de 15 élèves, il y aurait malgré tout deux ouvertures de classes. Statistiquement, il y aurait également moins d'élèves arrivant en seconde générale comparativement aux autres départements de l'académie. Il explique cela par l'importance de l'apprentissage, de la formation professionnelle initiale....

Le DASEN a indiqué qu'il n'y aurait pas de places automatiques pour les élèves venant du privé qui souhaitent intégrer les lycées publics. Il faudra pour les familles, formuler la demande au DASEN.

Le DASEN en a profité pour expliquer sa méthode de travail pour établir la carte scolaire (collèges et lycées). Il reçoit tous les chefs d'établissements en octobre/novembre pour un dialogue de gestion. Ils ne parlent pas que d'heures mais aussi de stratégie et politique éducatives. Le DASEN a rappelé à cet effet que le chef d'établissement est le premier pédagogue de l'établissement ?!

Sans commentaire sur cette dernière remarque, les collègues apprécieront !

→ ***Paré***

Les mesures de carte scolaire seront en effet inévitables. Tentative en interne d'en différer les effets. Les services ont annoncé le transfert d'HSA en HP afin de maintenir le maximum de supports.

→ ***Réaumur***

Basculement d'une 1^{ière} STI2D vers les SSI.

→ ***Lavoisier***

7 secondes traditionnellement dans cet établissement avec des élèves de Pré-en-Pail qui se dirigent prioritairement sur Alençon. Le DASEN annonce donc une « évaporation estivale ». La création d'une 8^{ième} Seconde sur ce lycée serait donc une incitation pour les élèves de Pré en Pail notamment, de venir sur Lavoisier. Par ailleurs, il y aurait un sursaut de demandes en Seconde Générale émanant d'Ambrières et de Lassay les Châteaux.

Sur le différentiel de dotation, pour une ouverture de division en Seconde à Rousseau et à Lavoisier (28 heures à Lavoisier pour 35 heures à Rousseau), la DSDEN répond que les deux dotations sont de 28 heures pour l'ouverture d'une division de Seconde et qu'il a été rajouté 7 heures à Rousseau pour les STMG.

Sur les écarts entre V. Hugo et Lavoisier qui à structures et effectifs quasiment équivalents ont une DGH qui diffère d'environ 40 heures (1008 pour Lavoisier et 1044 pour V. Hugo), la DSDEN répond par l'offre de formation qui n'est pas exactement la même.

Commentaires : s'il est bien évident qu'il ne faut rien retirer au lycée V. Hugo, un effort de rééquilibrage semble indispensable en faveur de Lavoisier qui aurait notamment des classes à plus de 35 en seconde.

→ ***LP Vinci***

Les 8 heures en plus dans la DGH ont été motivées par la reconnaissance du mixage des publics dans l'établissement. Visiblement, la question de la mixité, notamment en transport routier, n'aurait pas été discutée dans le cadre du CA de l'établissement.

Au-delà de ça, le DASEN a exposé les bienfondés de cette mixité.

La CGT Educ'Action a rappelé sa position sur la mixité des publics, que le bilan de terrain était désastreux d'un point de vue pédagogique, notamment aux niveaux 4 et 5.

→ ***Compréhension des DGH en lycées***

La CGT Educ'Action demande à que le mode de calcul des DGH en lycée soit fourni aux représentants des personnels. La dotation en lycée se fait à la structure. Les documents de travail fournis par la DSDEN donnent les divisions en seconde, nous avons ainsi une idée précise de la dotation à la structure. Ces divisions disparaissent ensuite des documents pour les 1^{ère} et Terminale, ne laissant que les effectifs par niveaux. Nous ignorons donc le nombre de divisions ce qui rend le calcul à la structure un peu opaque. Cette méthode de travail permet selon le DASEN de renvoyer l'organisation de la DGH au plus près du terrain, en fonction des réalités. Ainsi, des basculements d'heures d'une section à l'autre, de disciplines à disciplines peuvent être faits en relation avec la DSDEN...

Cette marge d'autonomie laissée aux établissements ne permet pas selon la CGT Educ'Action de lever parfois les suspicions de non transparence dans l'utilisation de la DGH. Elle sert surtout à optimiser les moyens.

Moyens en SEGPA

Document de travail en ligne

Sur l'enseignement spécialisé, pas de réajustements notoires par rapport à mars.

Moyens Vie scolaire

Pas de dotations en CPE pour la Mayenne.

Le DASEN assure que le climat scolaire est de qualité en Mayenne, et même parfois en l'absence de CPE. Il dit aussi que les Aed sont bien formés ??? Le DASEN prend ici l'exemple de Bais, établissement où il y a un chef d'établissement adjoint présent physiquement, sans CPE et le climat scolaire est pourtant très serein.

Commentaires : cette réponse apparaît très légère quand on sait que dans de nombreux collèges et lycées, des personnels vie scolaire sont en souffrance... Le manque de moyens pèse aussi sur l'ensemble des équipes éducatives sur lesquelles reposent aussi les questions de vie scolaire.

Rythmes scolaires

Le DASEN a présenté les modifications de l'organisation du temps scolaire dans 13 écoles du département.

A propos de la possibilité qui est donnée aux communes de revenir à la semaine de 4 jours, la DSDEN se dit très vigilante pour que les équipes soient associées à la mise en place de l'organisation du temps scolaire. Le DASEN annonce qu'une vingtaine de communes s'est manifestée sur cette possibilité, soit en émettant le souhait de ce passage, soit en y réfléchissant. La DSDEN annonce que ce passage serait expérimental et possible dès la rentrée de septembre 2017.

Il faudra un double avis favorable pour que ce soit acté : conseil d'école et commune ; sans quoi il n'y aurait pas d'autorisation.

Le DASEN n'a pas souhaité communiquer le nom de ces écoles, considérant qu'il était encore trop tôt et que les choses n'étaient pas encore actées.

Elèves scolarisés sans papiers

Extrait de la déclaration CGT Educ'Action 53

« Pour finir, nous continuons d'alerter les autorités académiques concernant les situations des élèves sans papiers en Mayenne : certains sont sous le coup d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français), d'autres demandent un titre de séjour ou encore le droit d'asile. La situation de certaines familles devient plus que dramatique et humainement insupportable. Nous rappelons notre attachement à des poursuites des cursus engagés dans des conditions sereines (en termes de logement, de sécurité, d'aides). Au-delà, nous revendiquons un avenir qui soit serein pour ces enfants, adolescents et leur famille par une régularisation. C'est pourquoi la CGT Educ'Action 53 souhaiterait que ce CT soit aussi l'occasion d'une expression sur le sujet de la part de Monsieur le Directeur Académique, responsable de la scolarité des élèves sans papiers en Mayenne. »

La DSDEN a simplement répondu que c'était le préfet qui décidait et que la DSDEN suivait les décisions du préfet en la matière.

Précarité

Une déclaration intersyndicale Sud Education, SNES FSU et CGT Educ'Action a été lue. Cette déclaration portait sur la situation des personnels néo-contractuels. Cette déclaration émanait du terrain et d'une situation concrète dans les établissements lavallois.

La déclaration pointait notamment :

- l'absence de TZR disponibles en cours d'année, ceux-ci étant affectés sur un poste dès la rentrée, ce qui peut mener à des périodes de non remplacement parfois longues et qui nuisent à l'image de l'Education Nationale en nourrissant le préjugé d'un absentéisme chez les enseignants ;
- le nombre d'heures élevé qu'il est demandé au néo-contractuel d'assurer,
- l'absence d'une formation suffisante proposée aux contractuels.
- la possibilité à plus ou moins court terme d'une titularisation leur garantissant un statut d'enseignant fonctionnaire.

Le DASEN a répondu qu'il y avait effectivement des difficultés de remplacement et des difficultés pour que les élèves se voient livrer les cours auxquels ils ont droit. Le DASEN a fait référence à des problèmes structurels et dit que la solution n'était pas pleinement satisfaisante mais il en assume la responsabilité. Il remercie les équipes mais entend la vigilance des collègues et confirme que cet épisode ne doit pas servir de modèle.

Commentaires : La CGT Educ'Action rappelle que l'Etat, et en particulier l'Education nationale, est le plus grand pourvoyeur de précarité. La précarité demeure un mode de fonctionnement qui pèse sur les personnels, et a pour conséquences l'isolement, le non-respect du droit du travail, et leur mise en concurrence. Le rectorat de Nantes compte sur un volant de personnels précaires pour assurer les missions d'enseignement sans vouloir mettre fin à la précarité dans l'éducation nationale. Aussi, le plan Sauvadet dit de « résorption de la précarité » reste un échec compte tenu du nombre de postes non pourvus à chaque rentrée alors même que les besoins permanents existent sur le terrain.